

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 28 janvier 2021 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2<sup>e</sup> classe organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (session 2021)**

NOR : TERB2106496A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir en date du 28 janvier 2021 :

I. – Le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise, au titre de l'année 2021, un concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2<sup>e</sup> classe (concours externe, concours interne et troisième concours).

II. – Le nombre de postes ouverts au concours est de 173, selon la répartition suivante :

- concours externe : 86 postes ;
- concours interne : 70 postes ;
- troisième concours : 17 postes.

III. – Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du 16 mars 2021 au 21 avril 2021.

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr), par courrier postal ou par retrait d'un dossier auprès du pôle concours du centre de gestion d'Eure-et-Loir, pendant les horaires d'ouverture au public (9 heures - 12 heures et 14 heures - 16 h 30, du lundi au jeudi - 16 heures le vendredi).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces justificatives demandées, devra être déposé aux heures d'ouverture des bureaux du centre de gestion d'Eure-et-Loir ou adressé au centre de gestion d'Eure-et-Loir (9, rue Jean-Perrin, 28600 Luisant) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

IV. – La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 29 avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

V. – L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 16 septembre 2021, dans l'arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et des examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre de gestion d'Eure-et-Loir.